

*L'évaluation des programmes de formation
à l'Université de Genève*

Dimensions de la qualité pour les programmes de formation



Table de matières

Avant-propos	3
Dimension 1 : Description et conditions générales	4
Dimension 2 : Positionnement et pertinence.....	5
Dimension 3 : Etudiants et étudiantes.....	7
Dimension 4 : Conception	9
Dimension 5 : Mise en œuvre, fonctionnement.....	14
Dimension 6 : Résultats et effets de la formation.....	19
Dimension 7 : Ressources	21
Dimension 8 : Organisation interne et gestion de la qualité	24

Avant-propos

Ce document présente les dimensions-clés qui définissent la qualité des programmes de formation de base, approfondie et continue de l'Université de Genève (Certificat, Bachelor, Master, Doctorat, Certificate of Advanced Studies – CAS, Diploma of Advanced Studies – DAS, Master of Advanced Studies – MAS). Il s'inspire fortement des *Recommandations pour le développement de la qualité des programmes de formation continue universitaire* (Swissuni, 2010). Conformément aux lignes directrices du Réseau européen pour le management de la qualité dans l'enseignement supérieur (European Association for Quality Assurance in Higher Education, ENQA), ces dimensions couvrent le contexte, l'organisation, les ressources, les processus, les résultats et les effets des programmes de formation (ci-après, programmes).

Chaque dimension est illustrée par une liste non exhaustive de mots-clés qui permettent une compréhension rapide des éléments qu'elle englobe.

Pour chaque dimension, des objectifs spécifient le niveau de qualité visé et des critères d'évaluation sont formulés. Ces critères déclinent les objectifs en cibles précises à atteindre et ont été établis par analogie avec les standards minimaux de l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ, anciennement OAQ), auxquels ont été rajoutés des critères d'excellence propres à l'UNIGE. Ils garantissent d'une part que l'auto-évaluation et l'évaluation externe d'un même programme reposent sur un référentiel commun et, d'autre part, que tous les programmes de l'Université sont évalués uniformément et objectivement, malgré l'hétérogénéité des personnes impliquées.

Enfin, des sources de données pouvant servir à illustrer l'atteinte des critères de qualité sont suggérées.

Si les particularités du programme le justifient, le poids accordé à l'un ou l'autre des critères et dimensions peut être pondéré. Le comité peut également décider d'ajouter ou de supprimer des dimensions et des critères. **La séance d'introduction est l'occasion d'exprimer les éventuelles modifications souhaitées pour adapter les dimensions et critères à la réalité du programme.**

Dimension 1 : Description et conditions générales

Mots-clés

Admission, sélection, obtention du diplôme, durée, volume

Objectif qualité

Les programmes de formation de base et approfondie sont offerts sur une base régulière. Ils sont réformés selon les directives de la Déclaration de Bologne et leurs modalités correspondent à celles prévues par le *Cadre national de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses* (nqf.ch-HS) pour le cycle d'études concerné. La description et les conditions générales des programmes sont communiquées au corps étudiantin, au personnel et au grand public.

Critères d'évaluation

- 1.1. L'offre d'études est proposée régulièrement.
- 1.2. La description et les conditions générales du programme (règlement d'études, titre, durée, volume, conditions d'admission et d'obtention du diplôme, enseignements, enseignant-e-s) correspondent aux prescriptions du *Cadre national de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses* (nqf.ch-HS) et sont communiquées aux personnes concernées.

Sources de données suggérées

- Planning des formations
- Règlement d'études
- Politique de reconnaissance de crédits et de validation des acquis de l'expérience
- *Cadre national de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses* (nqf.ch-HS)
- Supports de communication (brochure, plaquette, flyer, site internet, etc.)

Dimension 2 : Positionnement et pertinence

Mots-clés

Contexte, marché, besoins, attentes, *benchmark*, évaluation de la concurrence, spécificités

Objectif qualité

Les programmes s'intègrent efficacement dans le paysage académique régional, national et international, en adéquation avec le plan stratégique et la mission de l'Université de Genève. Ils évoluent pour répondre aux besoins et attentes des individus, des milieux économiques et de la société. Leurs spécificités par rapport aux cursus similaires offerts par d'autres universités sont identifiées et valorisées. Pour les programmes communs/conjoints, l'apport spécifique de l'UNIGE est affirmé.

Critères d'évaluation

- 2.1. Le programme s'intègre dans l'offre de formation universitaire nationale et internationale ou la complète de manière judicieuse et innovatrice, en adéquation avec la mission et les objectifs de l'UNIGE.
- 2.2. Le programme est adapté aux besoins des professions, de la société et des individus.
- 2.3. Le positionnement du programme (profil et atouts différenciateurs, public cible, position dans les palmarès, etc.) est explicite dans la communication.
- 2.4.¹ *Les acteurs concernés (par exemple : unités responsables, participant-e-s, alumni, organisations professionnelles, entreprises, centres de recherche) sont identifiés et, au besoin, impliqués dans la conception, la mise en œuvre et l'appréciation du programme.*

¹ Critère applicable aux programmes de formation continue (CAS, DAS et MAS).

Sources de données suggérées

- Plan stratégique de l'UNIGE
- Rapport de planification au niveau de la faculté
- Liste et analyse descriptive des programmes de formation similaires
- Indicateurs externes de qualité et *benchmarks* suisses et internationaux, si existants
- Etudes de marché, analyse des besoins en emploi, sondages, consultations auprès d'interlocuteurs ou interlocutrices-clés, d'entreprises, d'associations, des alumni, etc.
- Supports de communication

Dimension 3 : Etudiants et étudiantes

Mots-clés

Effectif, profil, égalité des chances, diversité, promotion, attractivité

Objectif qualité

L'évolution de l'effectif national et international est régulièrement examinée et répond aux objectifs stratégiques des programmes en matière d'attractivité. Le profil des étudiant-e-s inscrit-e-s (répartition des sexes, provenance, niveau socio-économique, etc.) et les conditions d'études mises en place reflètent la mission de l'Université de Genève en matière d'égalité des chances (diversité, démocratisation, égalité des femmes et des hommes). Des activités de promotion sont organisées pour augmenter la visibilité et l'attractivité des programmes auprès de publics diversifiés.

Critères d'évaluation

- 3.1.² *Un public cible est défini pour le programme.*
- 3.2. L'évolution de l'effectif étudiantin correspond aux objectifs stratégiques du programme et de l'UNIGE en matière d'attractivité.
- 3.3. Le programme accueille un public diversifié et les conditions d'études permettent de concilier formation, activité professionnelle et vie personnelle.
- 3.4. Des activités promotionnelles variées sont menées régulièrement afin de maintenir ou d'accroître l'attractivité du programme auprès de publics diversifiés.

² Critère applicable aux programmes de formation continue (CAS, DAS et MAS).

Sources de données suggérées

- Statistiques illustrant l'évolution de l'effectif étudiant au cours des dernières années
- Statistiques illustrant les caractéristiques des étudiant-e-s (âge, nationalité, provenance institutionnelle, formation préalable, niveau socioéconomique, part respective de femmes et d'hommes en cours d'études, activité professionnelle, etc.)
- Politique en matière d'égalité des chances
- Liste des activités promotionnelles
- Indicateurs d'impact des activités de promotion
- Motivation des étudiant-e-s à choisir le programme
- Supports de communication

Dimension 4 : Conception

Dimension 4.1 : Objectifs de formation

Mots-clés

Acquis de formation, *learning outcomes*, compétences, connaissances, profil de sortie

Objectif qualité

Des objectifs de formation sont formulés pour chaque processus d'apprentissage (programme, module, cours). Les objectifs visés par les programmes sont orientés vers les compétences à acquérir par les étudiant-e-s. Ils sont formulés en *learning outcomes* conformément aux descripteurs du *Cadre national de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses* (nqf.ch-HS) pour le cycle d'études concerné. Ils précisent ce que l'étudiant-e doit savoir, comprendre et/ou pouvoir démontrer à l'issue du processus d'apprentissage en termes de connaissances et de compréhension, d'application des connaissances et de la compréhension, de capacité à former des jugements, de savoir-faire en termes de communication et de capacité d'apprentissage autonome. Les objectifs de formation visés viennent compléter les descriptifs des enseignements. Ils sont connus des étudiant-e-s et des enseignant-e-s.

Critères d'évaluation

4.1.1. Des objectifs de formation (*learning outcomes*) sont définis pour le programme, les modules et les cours. Ils sont formulés en termes de connaissances et de compétences personnelles et professionnelles, et alignés sur les descripteurs du *Cadre national de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses* (nqf.ch-HS).

4.1.2. Les objectifs de formation sont explicites dans la communication du programme.

Sources de données suggérées

- Enoncé des objectifs de formation du programme et des modules/cours
- *Cadre national de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses* (nqf.ch-HS)
- Supports de communication (plateforme Internet ou Intranet, plans de cours, etc.)

Dimension 4.2 : Structure du programme

Mots-clés

Organisation, module, cours, logique de progression, charge de travail, crédits ECTS

Objectif qualité

Les changements structurels prévus par la Déclaration de Bologne sont opérationnels pour l'ensemble des programmes de l'Université de Genève. Les programmes s'inscrivent dans un système d'études échelonnées (bachelor, master, doctorat, formation continue) et sont organisés en modules ou en cours auxquels sont attribués des crédits ECTS, où un crédit correspond à 25 à 30 heures de travail de l'étudiant-e (incluant notamment la présence aux cours, le travail individuel et les évaluations). Les objectifs de formation sont à la base de la démarche d'attribution des crédits ECTS : ceux-ci quantifient le temps total investi par l'étudiant-e pour atteindre les objectifs visés. La structure permet une progression logique des apprentissages vers l'atteinte de ces objectifs et vise une répartition équilibrée de la charge de travail de l'étudiant-e. La structure des programmes est communiquée.

Critères d'évaluation

- 4.2.1. La structure du programme est conforme aux objectifs de la Déclaration de Bologne : les études sont échelonnées et organisées en modules ou en cours auxquels correspondent des crédits ECTS ; ceux-ci sont attribués sur la base du volume de travail que l'étudiant-e doit fournir pour atteindre les objectifs de formation (25 à 30 heures par crédit environ). L'exception est justifiée.
- 4.2.2.³ *La structure du programme est adaptée au public cible (programmes à plein temps/ temps partiel, modularisation, etc.).*
- 4.2.3. Les unités de formation (modules, cours, stages, mémoires, séjours de mobilité, etc.) s'organisent selon une logique de progression vers l'atteinte des objectifs de formation visés.
- 4.2.4. La charge de travail des étudiant-e-s (c'est-à-dire la totalité du temps consacré aux études, incluant notamment la présence aux cours, le travail individuel et les évaluations) est répartie de façon équilibrée tout au long du programme (entre les cours, semestres et années).
- 4.2.5. L'information sur la structure de la formation, notamment les intitulés des cours et les enseignant-e-s qui en sont responsables, est facilement accessible.

³ Critère applicable aux programmes de formation continue (CAS, DAS et MAS).

Sources de données suggérées

- Plan d'études détaillé (organisation des modules/cours et crédits associés)
- *Recommandations de la CRUS pour le renouvellement coordonné de l'enseignement des hautes écoles universitaires suisses dans le cadre du processus de Bologne*
- *Recommandations de la CRUS pour l'utilisation de l'ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System) dans les hautes écoles universitaires suisses*
- *Conditions cadre de l'utilisation du système ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System) à l'Université de Genève*
- Supports de communication

Dimension 4.3 : Contenus

Mots-clés

Thèmes, savoirs, concepts, méthodes, articulation théorie-pratique, interdisciplinarité, résultats de la recherche, pratiques professionnelles

Objectif qualité

Les programmes de formation de base intègrent des contenus qui permettent l'acquisition d'un mode de pensée méthodique et scientifique. Les programmes de formation approfondie renforcent les connaissances scientifiques et intègrent les contenus liés à la recherche scientifique. Les programmes permettent l'acquisition des principaux concepts et méthodes de la spécialité et correspondent, pour le domaine considéré, aux standards reconnus sur le plan international. Ils favorisent également l'articulation entre les savoirs théoriques et pratiques. L'offre d'études inclut dans la mesure du possible des sujets interdisciplinaires. Les contenus sont régulièrement actualisés en fonction des résultats issus de la recherche en cours et de l'évolution des pratiques professionnelles. Ils sont agencés de façon à ce que les modules/cours soient ajustés les uns aux autres.

Critères d'évaluation

- 4.3.1. Le programme couvre les principaux concepts et méthodes de la discipline, conformément aux standards reconnus sur le plan international.
- 4.3.2. Le programme permet l'acquisition de méthodes de recherche scientifique et garantit le contact direct des étudiant-e-s avec la recherche en cours.
- 4.3.3. Selon les particularités du programme, l'articulation théorie-pratique est favorisée par le choix et l'organisation des contenus.
- 4.3.4. L'interdisciplinarité, si elle est possible, est intégrée au programme.
- 4.3.5. Les contenus sont régulièrement actualisés en fonction des avancées de la discipline, des travaux menés par les groupes de recherche associés au programme et de l'évolution des pratiques professionnelles.
- 4.3.6. Les contenus sont répartis de façon complémentaire entre les modules/cours.

Sources de données suggérées

- Liste des contenus abordés par module/cours
- Recommandations et/ou standards fixés par des organismes reconnus
- Exemples d'intégration dans les contenus de méthodes et résultats issus de la recherche
- Exemples d'intégration dans les contenus de savoirs issus de la pratique
- Supports de communication

Dimension 5 : Mise en œuvre, fonctionnement

Dimension 5.1 : Enseignement

Mots-clés

Types de cours, méthodes pédagogiques, moyens d'enseignement, technologies de l'information et de la communication (TIC), innovation, plan de cours, charge de travail

Objectif qualité

Les programmes visent l'excellence et valorisent l'innovation également en matière d'enseignement. Les types de cours (cours, travaux pratiques, séminaires, ateliers, etc.), les méthodes pédagogiques (exposé magistral, apprentissage par projet et par problèmes, étude de cas, débat, etc.) et les moyens d'enseignement (notamment, l'utilisation des TIC) sont pertinents par rapport au cycle d'études et aux objectifs de formation. Ils sont diversifiés pour répondre aux différents styles d'apprentissage et reflètent l'évolution de la didactique de la discipline. Les modalités d'enseignement sont réunies dans un plan de cours distribué en début de semestre. L'autonomie dans l'apprentissage et la participation active des étudiant-e-s sont favorisées. L'enseignement dispensé au sein du programme est jugé globalement satisfaisant par les étudiant-e-s lors des évaluations systématiques.

Critères d'évaluation

- 5.1.1. Les types de cours, les méthodes pédagogiques et les moyens d'enseignement sont pertinents par rapport aux objectifs de formation, diversifiés et le plus possible innovants.
- 5.1.2.⁴ *Les méthodes pédagogiques utilisées prennent en considération la diversité des compétences des participant-e-s et leur situation professionnelle.*
- 5.1.3. L'enseignement est centré sur l'étudiant-e et encourage son autonomie et sa participation active.
- 5.1.4. Pour chaque module/cours, les modalités d'enseignement (charge de travail, méthodes et moyens pédagogiques, activités d'apprentissage, etc.) sont efficacement communiquées aux étudiant-e-s.

⁴ Critère applicable aux programmes de formation continue (CAS, DAS et MAS).

5.1.5. Les dimensions associées à la qualité de l'enseignement (clarté des objectifs du cours, adéquation de la structure, utilité des documents, cohérence entre le nombre de crédits et la charge de travail perçue, etc.) sont évaluées positivement lors des évaluations systématiques. Les étudiant-e-s sont globalement satisfait-e-s des enseignements dispensés au sein du programme.

Sources de données suggérées

- Equilibre et répartition dans le temps des types et méthodes d'enseignement
- Exemples de pratiques pédagogiques innovantes
- Exemples et résultats d'enquêtes sur la charge de travail des étudiant-e-s
- Exemples de plans de cours et de plateformes d'enseignement
- Résultats des évaluations des enseignements des dernières années

Dimension 5.2 : Evaluation des apprentissages

Mots-clés

Méthodes d'évaluation, examens, critères, évaluation formative, auto-évaluation

Objectif qualité

Les buts visés par l'évaluation, les contenus sur lesquels elle porte, les méthodes d'évaluation (examens écrits ou oraux, travaux, portfolios, etc.) et la fréquence des évaluations sont ajustés au type d'enseignement et aux objectifs de formation. L'évaluation est diversifiée, répartie dans le temps et permet aux étudiant-e-s de se situer dans la progression de leurs apprentissages. Les étudiant-e-s sont périodiquement informé-e-s des résultats obtenus dans les évaluations continues ainsi qu'aux examens. Les consignes et critères d'évaluation sont définis et communiqués à l'avance.

Critères d'évaluation

- 5.2.1. L'évaluation des apprentissages est diversifiée, répartie dans le temps, pertinente par rapport aux objectifs de formation et alignée aux méthodes et activités déployées dans l'enseignement.
- 5.2.2. Des possibilités d'évaluation formative (notamment sous forme d'auto-évaluation) et un feed-back régulier sur les résultats d'évaluations sont fournis aux étudiant-e-s.
- 5.2.3. Les modalités d'évaluation (buts visés, contenus, méthodes, consignes, échéances, critères d'évaluation, etc.) sont explicites et communiquées à l'avance aux étudiant-e-s.

Sources de données suggérées

- Réglementation concernant l'évaluation des apprentissages
- Liste des types d'évaluation des apprentissages employés
- Exemples d'instruments d'évaluation formative (notamment, d'auto-évaluation) et d'évaluation certificative (examens, productions des étudiant-e-s, etc.), mis en relation avec les objectifs de formation visés
- Exemple de communication des modalités d'évaluation (ex : plans de cours)

Dimension 5.3 : Encadrement académique

Mots-clés

Ratio corps étudiant/corps enseignants, conseil aux études

Objectif qualité

Les programmes offrent un encadrement académique adéquat par rapport aux besoins des étudiant-e-s. Ils offrent du conseil relativement aux études et/ou donnent accès à des structures institutionnelles existantes en la matière. L'intégration des TIC dans l'enseignement (utilisation du courrier électronique, de plateformes d'apprentissage, de forums, de blogs, etc.) est mise au service de l'encadrement des étudiant-e-s.

Critères d'évaluation

- 5.3.1. Un encadrement académique de qualité satisfaisante et adapté à chacun des types d'enseignement est offert aux étudiant-e-s.
- 5.3.2. Les étudiant-e-s bénéficient de conseils concernant les études dans le cadre de services internes au programme et/ou institutionnels.

Sources de données suggérées

- Liste des mesures d'encadrement académique (tutorat, monitorat, heures de disponibilité, utilisation des TIC, etc.) et de conseil aux études
- Taux d'encadrement académique des étudiant-e-s (ratio corps étudiant/corps enseignants)
- Exemple et résultats d'enquêtes de satisfaction des étudiant-e-s quant à l'encadrement académique et au conseil aux études

Dimension 5.4 : Mobilité

Mots-clés

Relations internationales, échanges d'étudiant-e-s, accueils, séjours d'études, missions d'enseignement

Objectif qualité

Les programmes participent à l'internationalisation de la formation universitaire et contribuent à augmenter la visibilité internationale de l'Université de Genève, conformément à la stratégie institutionnelle. Ils mettent en place des structures efficaces afin de promouvoir et de favoriser l'accueil d'étudiant-e-s et de collaborateurs et collaboratrices provenant d'institutions étrangères au sein du programme, de même que les séjours d'études et les missions d'enseignement dans d'autres institutions nationales et internationales. L'expérience acquise lors de la mobilité est réinvestie dans les programmes.

Critères d'évaluation

- 5.4.1. Le taux de mobilité des étudiant-e-s et des collaborateurs et collaboratrices reflète la stratégie de l'UNIGE en la matière.
- 5.4.2. Des mesures favorisent la mobilité et le partage d'expériences au sein du programme.

Sources de données suggérées

- Plan stratégique de l'UNIGE
- Politique de soutien à la mobilité
- Accords interuniversitaires
- Système de reconnaissance de crédits
- Statistiques relatives à la mobilité (accueil à l'UNIGE et départs) des étudiant-e-s
- Statistiques relatives à la mobilité (accueil à l'UNIGE et départs) des collaborateurs et collaboratrices
- Supports de communication (exemples de campagnes de promotion)

Dimension 6 : Résultats et effets de la formation

Mots-clés

Déroulement des études, persévérance, réussite, diplôme, satisfaction, impact, orientation, insertion professionnelle, employabilité, débouchés, valeur ajoutée, diplômé-e-s, alumni

Objectif qualité

L'Université de Genève vise à favoriser la réussite des étudiant-e-s et à garantir l'impact positif des formations qu'elle offre. Les indicateurs relatifs au déroulement, à l'aboutissement et aux résultats des études sont examinés. La satisfaction des différentes personnes concernées par le programme (par exemple, étudiant-e-s, diplômé-e-s, collaborateurs et collaboratrices, représentant-e-s des milieux professionnels, etc.) quant aux résultats et aux effets de la formation est sondée. Dans le cas des programmes communs/conjoints ou dont la langue d'enseignement est différente du français, la valeur ajoutée de ces choix est validée. Les programmes développent, en collaboration avec les structures institutionnelles existantes, un lien durable avec leurs ancien-ne-s étudiant-e-s. Les choix d'orientation professionnelle des diplômé-e-s et les indicateurs relatifs à leur insertion sur le marché du travail sont régulièrement étudiés.

Critères d'évaluation

- 6.1. Les études se déroulent dans les temps prévus et aboutissent à la délivrance d'un diplôme pour la majorité des étudiant-e-s inscrit-e-s au programme.
- 6.2. Les personnes concernées (par exemple, étudiant-e-s, enseignant-e-s, représentant-e-s des milieux professionnels, etc.) sont satisfaites des résultats du programme en termes de compétences développées et d'impact professionnel.
- 6.3. Les particularités du programme (langue d'enseignement autre que le français, programme commun/ conjoint, etc.) apportent une valeur ajoutée aux étudiant-e-s.
- 6.4. Le lien développé avec les ancien-ne-s étudiant-e-s (alumni) est durable et permet un suivi régulier du devenir des diplômé-e-s (choix d'orientation professionnelle, insertion sur le marché du travail, etc.).

Sources de données suggérées

- Durée moyenne des études et taux de diplômes obtenus dans les temps prévus
- Résultats des étudiant-e-s (notes minimales, maximales, moyennes...)
- Résultats d'enquêtes sur les difficultés rencontrées par les étudiant-e-s
- Taux de diplômes obtenus par cohorte et par année
- Exemple et résultats d'enquêtes de satisfaction portant sur les résultats et effets de la formation (compétences et connaissances développées, utilité de la formation pour l'emploi, etc.)
- Exemple d'étude de la valeur ajoutée des particularités du programme et résultats
- Supplément au diplôme
- Politique alumni du programme
- Statistiques sur le devenir des diplômé-e-s (débouchés, choix d'orientation professionnelle, taux d'insertion professionnelle, poursuite d'études consécutives à l'UNIGE, si existantes, ou ailleurs, projets, etc.)

Dimension 7 : Ressources

Dimension 7.1 : Ressources humaines

Mots-clés

Corps enseignants, collaborateurs et collaboratrices, personnel administratif et technique, contrat, cahier des charges, stabilité, sélection, engagement, pondération des activités, compétences, perfectionnement, formation continue

Objectif qualité

Le personnel associé au programme assure la qualité de l'administration, du support technique et de l'enseignement au sein des programmes. Ces ressources sont suffisantes et disponibles à long terme. La pondération des activités d'enseignement, de recherche, de service à la cité et d'administration du personnel est définie et respectée. Le recrutement des enseignant-e-s et la répartition des tâches d'enseignement tiennent compte des compétences scientifiques, des compétences didactiques et de l'expérience en enseignement. Le personnel est encouragé à s'engager dans une démarche de formation continue pour développer ses compétences pédagogiques, scientifiques, administratives et techniques.

Critères d'évaluation

- 7.1.1. Les contrats d'engagement et/ou les cahiers des charges du personnel académique et du personnel administratif et technique spécifient les tâches à accomplir dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, des prestations de services et de l'administration.
- 7.1.2. La pondération réelle des activités d'enseignement et de recherche du personnel enseignant au sein du programme correspond à celle prévue par le contrat d'engagement et/ou le cahier des charges.
- 7.1.3. La stabilité du corps enseignant est garantie pour au moins la durée d'un cycle complet de formation.
- 7.1.4. L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique, qualifié scientifiquement et apte à générer des liens avec d'autres thèmes enseignés dans le programme.
- 7.1.5. La formation continue du personnel est encouragée.
- 7.1.6. L'allocation des ressources humaines disponibles est optimisée pour répondre aux missions et réaliser les activités du programme.

Sources de données suggérées

- Effectifs et caractéristiques (par exemple, répartition des sexes) du personnel administratif et technique et du personnel enseignant par catégorie
- Politique en matière de recrutement et promotion des enseignant-e-s
- Exemple de contrat d'engagement et/ou cahier des charges
- Exemples et résultats d'enquêtes visant à vérifier la pondération réelle des activités du personnel
- Comptabilité analytique
- Politique de répartition des tâches d'enseignement et exemple d'application

Dimension 7.2 : Ressources financières et matérielles

Mots-clés

Fonds, infrastructures, équipements, matériel, information scientifique

Objectif qualité

Les fonds, les locaux, les équipements, le matériel pédagogique, les ressources informatiques et documentaires et autres ressources financières et matérielles allouées aux programmes sont suffisantes et disponibles à long terme. L'acquisition et l'entretien des ressources sont gérés efficacement et leur distribution au sein des programmes suit une stratégie établie. Les informations relatives au financement sont communiquées en toute transparence aux instances concernées.

Critères d'évaluation

- 7.2.1. Les infrastructures et les ressources financières, matérielles et informatiques dont dispose le programme sont optimisées pour atteindre ses objectifs durant plusieurs cycles d'études.
- 7.2.2. L'information scientifique est accessible aux étudiant-e-s et aux collaborateurs et collaboratrices.

Sources de données suggérées

- Bilans financiers des 3 dernières années (budget, dépenses de fonctionnement par source de financement, coûts analytiques) et bilan prévisionnel
- Politique en matière de recherche de fonds
- Liste des locaux (nature et superficie) occupés et partagés
- Liste des équipements et du matériel pédagogique
- Liste des ressources informatiques et documentaires
- Politique d'attribution, d'entretien et d'acquisition des ressources

Dimension 8 : Organisation interne et gestion de la qualité

Mots-clés

Gouvernance, organigramme, responsabilités, démarche qualité, assurance qualité, évaluation, auto-évaluation, *benchmarking*, développement de la qualité, amélioration

Objectif qualité

Le rôle et le fonctionnement des organes de consultation et de décision au sein des programmes sont affirmés. Le développement de la qualité fait partie intégrante des programmes. Les étudiant-e-s et les collaborateurs et collaboratrices s'impliquent activement dans les processus de consultation, de décision et de gestion de la qualité. Des mesures internes de gestion de la qualité sont mises en place, qui couvrent toutes les dimensions des programmes : description et conditions générales, positionnement et pertinence, étudiants et étudiantes, conception, mise en œuvre et fonctionnement, résultats et effets, ressources et organisation interne. Les résultats des évaluations sont exploités à des fins d'amélioration et de développement des programmes.

Critères d'évaluation

- 8.1. Les processus, compétences et responsabilités décisionnels sont déterminés et communiqués à l'ensemble des personnes concernées.
- 8.2. Les étudiant-e-s de même que les collaborateurs et collaboratrices participent activement à la conception, au développement et à la gestion de la qualité du programme.
- 8.3. Le programme fait l'objet d'évaluations périodiques auprès des différents publics concernés, dont les résultats sont pris en compte pour l'amélioration de la formation dans sa globalité.

Sources de données suggérées

- Organigramme et liste des personnes impliquées
- Règlements
- Exemples de méthodes d'évaluation de la qualité (questionnaires, enquêtes de satisfaction, *benchmarking*, etc.)
- Résultats des évaluations des cinq dernières années
- Politique en matière de suivi des évaluations des enseignements et des enseignant-e-s
- Exemples de régulation du programme en fonction des résultats d'évaluation

